

Annick GIRARDIN
Député
Conseiller Territorial
de la Collectivité
Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE
ET MIQUELON
Tél. 05 08 55 99 19
Fax 05 08 41 97 97

Monsieur Philippe GUILLAUME
Secrétaire Général
de l'Union Interprofessionnelle CFDT
BP : 4352
SAINT-PIERRE

Saint-Pierre le 25 Juin 2007

OBJET : demande de dérogation pour l'Aldona

Monsieur le Secrétaire Général,

En réponse à votre message d'information relatif à votre lettre au Préfet de Saint-Pierre et Miquelon, en date du vendredi 22 juin 2007, et ayant pour objet une demande de dérogation pour le navire Aldona, je tenais à vous informer des différentes démarches effectuées depuis mon élection sur cette question.

A deux reprises, depuis l'annonce de la suspension des titres de sécurité du navire Aldona par le chef du centre de sécurité des navires de Seine-Maritime le 12 juin dernier, j'ai rencontré la direction de TMS afin de bien cerner la difficulté et déterminer l'action pertinente à effectuer.

J'ai également sollicité et obtenu une réunion avec le Préfet de l'archipel, en présence du service local des Affaires Maritimes de Saint-Pierre, ce vendredi 22 juin 2007.

Il se dégage de cette réunion que le plus pertinent serait d'inviter la société Transport Maritime Service (TMS) à faire un recours administratif auprès de la Direction Régionale des Affaires Maritimes de Haute-Normandie (DRAF) du Havre, dans le but de solliciter un sursis de 4 à 6 mois, afin de donner le temps nécessaire à l'étude des blocages administratifs et d'effectuer les recommandations qui resteraient préconisées.

Un recours que je me propose de soutenir vivement par une intervention auprès de la DRAF et du ministère concerné.

L'archipel a trop vu depuis quelques années ses marins disparaître, il faut rassembler les énergies et construire un service de transport de fret efficace en terme de desserte et favorable au maintien de

l'emploi des marins locaux. Chacun connaît ma position sur ce dossier, cela fait maintenant plus de trois ans que je la défends.

Au moment où la coopération régionale est au cœur de nos actions, il est également impératif que nous puissions véritablement organiser une collaboration administrative sur l'ensemble du domaine maritime.

Soucieuse de l'avancement de ce dossier, j'ai indiqué à la Société TMS rester à sa disposition dans l'intérêt de l'ensemble des salariés de l'entreprise, mais également dans l'intérêt du transport maritime en fret dans l'archipel, notamment au moment où nous entrons en pleine saison touristique et où les besoins en transport de marchandises et de voitures (langladiers) sont plus importants entre les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, ainsi que Saint-Pierre et Terre Neuve.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'expression de ma meilleure considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' and 'G' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

Annick GIRARDIN